

# Conditions générales du contrat de location des chalets et mobil homes

## Au camping de la Sensée à Aubigny-au-Bac

### Article 1. Champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent sans restriction ni réserve, à toute location d'hébergement au camping de la Sensée. Le client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un service est de la seule responsabilité du client. Ces conditions générales sont accessibles à tout moment sur le site internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contractuel.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le client.

### Article 2. Conditions de réservation

#### 2.1 Inscription

Les demandes de réservation sont traitées par ordre chronologique d'arrivée et deviennent effectives uniquement après réception du paiement de l'acompte ainsi que du contrat ci-joint dûment signé. En cas d'inscription moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée à la réservation. Les demandes de réservation peuvent se faire par les moyens suivants :

- soit à l'accueil ou par courrier au camping de la Sensée 1 bis rue Jean-Baptiste Alphonse à Aubigny-au-Bac
- soit par téléphone au 03.27.89.25.22 ou par e-mail [contact@camping-sensee.com](mailto:contact@camping-sensee.com). Dans ce cas vous devez impérativement confirmer votre réservation par un acompte dans les 3 jours suivant votre appel.
- Soit par internet via notre site [www.camping-sensee.com](http://www.camping-sensee.com) Dans ce cas la réservation devient effective au moment de l'acceptation de la demande par le camping, qui vous enverra une confirmation par email à l'adresse renseignée lors de la réservation.

#### 2.2 Réserve de groupe

Les hébergements proposés à la location sont adressés exclusivement à la clientèle individuelle. Le camping n'est pas habilité à accueillir les groupes d'enfants ni d'adultes de plus de 8 personnes voyageant aux mêmes dates et au même motif.

#### 2.3 Paiement du solde

Vous devez solder votre programme 31 jours avant la date d'arrivée sans rappel de notre part. Si le solde ne nous est pas parvenu 30 jours avant votre arrivée, nous nous réservons le droit d'annuler la réservation en conservant l'acompte versé.

#### 2.4 Modalités de paiement

Le paiement de la location peut se faire soit par chèque bancaire (plus accepté moins de 30 jours avant l'arrivée) établi à l'ordre de la SARL Delabre, soit par espèce, chèques vacances (nous ne rendons pas la monnaie sur ce dernier mode de paiement), carte bleue ou virement. Des frais de transaction peuvent s'appliquer.

#### 2.5 Droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation

### Article 3. Annulation et modification

#### 3.1 Modification de votre fait

Toute demande de modification de date ou de type d'hébergement doit être faite par écrit et sera soumise à des frais de 25€ par modification. Toute modification intervenant moins de 31 jours avant l'arrivée sera considérée comme une annulation. Toute réservation est nominative, et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.

#### 3.2 Modification et annulation de notre fait

Il peut nous arriver de devoir modifier ou annuler un élément essentiel de votre programme en raison de circonstances qui ne nous seraient pas imputables, d'événements normalement imprévisibles ou pour des motifs inspirés par l'intérêt général ou la sécurité des participants (inclus confinement et couvre-feu COVID).

Nous vous informerons des modifications proposées, lesquelles pourront comporter le choix d'un programme de substitution ; si vous n'acceptez pas les modifications proposées, vous restez libre de demander l'annulation de votre inscription et le remboursement des sommes déjà versées, déduction faite de l'assurance annulation si elle a été souscrite.

#### 3.3 Assurance annulation

Une assurance annulation au tarif de 4.5 % €/nuitée du montant total des prestations vous est proposée au moment de la réservation. Elle est fournie par notre partenaire Campez Couvert. Les conditions de prises en charge peuvent vous être fournies sur demande et sont consultables sur notre site internet lors de la réservation en ligne. Vous êtes libre de refuser cette assurance.

#### 3.4 Annulation de votre fait

Toute annulation doit être faite par lettre recommandée ou par email auprès du secrétariat du camping.

- Vous bénéficiez d'une assurance annulation : reportez-vous à la fiche assurance jointe. En cas de non prise en charge de la part de l'assurance annulation, reportez-vous aux conditions ci-dessous et le coût de l'assurance annulation sera déduit des sommes remboursées.

- Vous ne bénéficiez pas d'une assurance annulation, la somme remboursée sera la suivante :
- plus de 30 jours à 21 jours inclus avant le début du séjour : 25% du montant du séjour sera retenu
  - de 20 à 08 jours inclus avant le début du séjour : 50% du montant du séjour sera retenu
  - de 07 à 02 jours avant le début du séjour : 75% du montant du séjour sera retenu
  - à moins de 2 jours avant le début du séjour : 100% du montant du séjour sera retenu

En cas d'annulation de la réservation, le montant réglé par chèque vacances ne peut faire l'objet d'un remboursement. Dans ce cas, un avoir non remboursable et d'une validité de 1 an pourra être accordé, déduction faite de l'acompte ou des conditions indiquées ci-dessus. En cas de non-présentation du client ou de départ avant la fin du séjour, il ne sera procédé à aucun remboursement.

### Article 4. Mise à disposition et utilisation des prestations

#### 4.1 Capacité

Le nombre de participants doit être déclaré à la réservation et est notifié sur le contrat de location. Toute modification doit se faire AVANT l'arrivée, dans la limite de la capacité d'accueil du logement. Le logement est prévu pour une capacité indiquée dans le contrat. Si le nombre de vacanciers dépasse la capacité d'accueil, le prestataire peut refuser les clients supplémentaires. Il est rappelé qu'un enfant, même en bas âge, est considéré comme une personne à part entière. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

#### 4.2 Horaire d'arrivée

Le séjour prend effet à la date indiquée sur le contrat de location. Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées (entre 16h00 et 18h30). En cas d'arrivée tardive, différée, ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir le prestataire (ou le propriétaire) dont l'adresse et le téléphone figurent sur le contrat et la fiche descriptive. Aucune réduction ou rabais ne pourra être accordé en cas d'occupation temporaire ou de personne absente.

#### 4.3 Dépôt de garantie

A l'arrivée du client, un dépôt de garantie d'un montant de 150 € est demandé par le propriétaire pour l'hébergement et 15 € pour obtenir la grille de barbecue. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ces dépôts sont restitués, déduction faite du coût de remise en état si des dégradations étaient constatées. Ce dépôt de garantie ne constitue pas une limite de responsabilité.

En cas de départ anticipé empêchant l'établissement de l'état des lieux par les deux parties, le dépôt de garantie est renvoyé au locataire par voie postale.

#### 4.4 Etat des lieux

Un inventaire est établi par le secrétariat du camping avant votre arrivée, et le locataire s'engage à vérifier les équipements présents dans l'hébergement au maximum 2h après la remise des clefs. L'état des lieux est signé par le locataire et le propriétaire (ou son représentant) à l'arrivée et au départ du séjour. Cet état constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. Toute dégradation de l'hébergement ou de ses accessoires donnera lieu à une remise en état immédiate aux frais du locataire.

Les hébergements seront rendus dans le même état de propreté qu'à l'arrivée. A défaut, le locataire devra s'acquitter d'une somme forfaitaire de 45€ pour le nettoyage.

#### 4.5 Horaire de départ

Les départs se font obligatoirement le matin, **avant 10h00**. Il est possible de réserver un départ tardif (départ avant 12h ; avec un supplément de 20 €), sous réserve de disponibilité.

#### 4.6 Véhicules

Parking : 1 véhicule / emplacement est autorisé. La direction se réserve le droit de refuser tout véhicule supplémentaire.

Il est interdit de brancher un véhicule électrique sur les prises du camping non prévues à cet effet.

#### 4.7 Paiement des charges

En cours de séjour, le client peut s'acquitter auprès du propriétaire du forfait ménage (45 €) s'il en fait le souhait, de la location de draps (9 € la paire), de la location de linge de toilette (10 €), de la location des équipements bébé, et du supplément par animal (5€/jour). Dans le tarif de location, est déjà inclus la location de l'hébergement, la consommation en eau, électricité et gaz ainsi que l'emplacement pour la voiture. Chaque locataire devra s'acquitter d'une taxe de séjour de 0.22 €/jour/pers, et d'éventuels frais de dossier à régler lors de l'établissement du contrat de location.

### Article 5. Obligations du client

#### 5.1 Assurance

Le client est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques. Une attestation d'assurance pourra être demandée au client.

#### 5.2 Responsabilité

Chaque personne doit se conformer aux règles de prudence et respecter le règlement intérieur du camping. La direction se réserve le droit d'expulser à tout moment une personne ou une famille dont le comportement de l'un de ses membres peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien être des autres participants. Aucune indemnité ne serait due.

Durant son séjour, le client est responsable de ses effets personnels, et le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du client

#### 5.3 Règlement intérieur

La signature du présent contrat fait office d'acceptation du respect du règlement intérieur. Il est affiché à l'entrée du camping et le client est tenu d'en prendre connaissance. Une copie peut vous être remise sur demande.

### Article 6. Accès aux services du camping :

#### 6.1 Services et infrastructures

Seuls les participants inscrits sur le contrat de location ont accès aux prestations qu'offre le camping (animation, pêche, piscine...). Ils sont tenus de porter le bracelet remis par la réception à l'arrivée pour accéder à l'espace aqualudique. En cas de perte du bracelet, il ne pourra pas être remplacé.

En cas de fermeture exceptionnelle du bassin ne dépendant pas de notre volonté, aucune réclamation ne pourra être reçue.

#### 6.2 Visiteurs

Les locataires ont le droit de recevoir des visiteurs dans leur hébergement, dans la limite de 2 par emplacement, de 9h à 20h. Les visiteurs ne sont pas autorisés à entrer en véhicule dans le camping ni à profiter de l'espace aqualudique.

### Article 7. Réclamations

Nous nous efforçons de régler à l'amiable les litiges éventuels qui peuvent survenir. Toute réclamation par écrit sera examinée avec la plus grande bienveillance. CM2C est notre partenaire médiation (Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice).

### Article 8. Données personnelles

Les informations qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement et à l'exécution de ses demandes. Le camping la Sensée s'engage à protéger les données personnelles du Client. Toutes les données personnelles recueillies sont traitées avec la plus stricte confidentialité, conformément aux dispositions de la loi relative à l'Informatique, aux fichiers et aux Libertés du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la Loi du 6 août 2004.

Conformément aux dispositions des articles 38, 39, 40, 41 et 42 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose à tout moment, d'un droit d'accès et de rectification ou d'opposition aux données personnelles le concernant.

#### Article 9. Image

Vous autorisez toute personne désignée par le camping à vous photographier, vous enregistrer et vous filmer pendant votre séjour et à exploiter lesdites images, sons, vidéos et enregistrements sur tous supports et présentation et de promotion (y compris la page Facebook du camping et son site internet). Elle a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation du camping et ne pourra en aucune façon porter atteinte à votre réputation. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour tous pays et pour une durée de 5 ans. Vous pouvez vous y opposer par demande écrite à l'accueil du camping.

#### Article 10. Dossier VACAF :

Lors d'une demande de prise en charge VACAF, il vous est tenu de fournir rapidement les pièces justificatives et complémentaires pour la prise en charge. Cette demande de prise en charge devient effective lors de l'encaissement de l'aide AVF par le service de réservation. En cas de non prise en charge de la part de la CAF, le locataire s'engage à régler la totalité.

# Conditions générales du contrat de location du gîte n°2017

## Au 25 rue Léo Lagrange à Aubigny-au-Bac

### Article 1. Champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent sans restriction ni réserve, à toute location du gîte n°2017. Le client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un service est de la seule responsabilité du client. Ces conditions générales sont accessibles à tout moment sur le site internet du camping de la Sensée et prévautront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contractuel.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le client.

### Article 2. Conditions de réservation

#### 2.1 Inscription

Les demandes de réservation sont traitées par ordre chronologique d'arrivée et deviennent effectives uniquement après réception du paiement de l'acompte ainsi que du contrat ci-joint dûment signé. En cas d'inscription moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

Les demandes de réservation peuvent se faire par les moyens suivants :

- soit à l'accueil ou par courrier au camping de la Sensée 1 bis rue Jean-Baptiste Alphonse à Aubigny-au-Bac
- soit par téléphone au 03.27.89.25.22 ou par e-mail [contact@camping-sensee.com](mailto:contact@camping-sensee.com). Dans ce cas vous devez impérativement confirmer votre réservation par un acompte dans les 3 jours suivant votre appel.

#### 2.2 Paiement du solde

Vous devez solder votre programme 31 jours avant la date d'arrivée sans rappel de notre part. Si le solde ne nous est pas parvenu 30 jours avant votre arrivée, nous nous réservons le droit d'annuler la réservation en conservant l'acompte versé.

#### 2.3 Modalités de paiement

Le paiement de la location peut se faire soit par chèque bancaire (plus accepté moins de 30 jours avant l'arrivée) établi à l'ordre de la SARL Delabre, soit par espèce, chèques vacances (nous ne rendons pas la monnaie sur ce dernier mode de paiement), carte bleue ou virement. Des frais de transaction peuvent s'appliquer.

#### 2.4 Droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation

### Article 3. Annulation et modification

#### 3.1 Modification de votre fait

Toute demande de modification de date doit être faite par écrit et sera soumise à des frais de 25€ par modification. Toute modification intervenant moins de 31 jours avant l'arrivée sera considérée comme une annulation. Toute réservation est nominative, et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.

#### 3.2 Modification et annulation de notre fait

Il peut nous arriver de devoir modifier ou annuler un élément essentiel de votre programme en raison de circonstances qui ne nous serait pas imputable, d'événements normalement imprévisibles ou pour des motifs inspirés par l'intérêt général ou la sécurité des participants (inclus confinement et couvre-feu COVID).

Nous vous informerons des modifications proposées, lesquelles pourront comporter le choix d'un programme de substitution ; si vous n'acceptez pas les modifications proposées, vous restez libre de demander l'annulation de votre inscription et le remboursement des sommes déjà versées, déduction faite de l'assurance annulation si elle a été souscrite.

#### 3.3 Assurance annulation

Une assurance annulation au tarif de 4.5 % €/nuitée du montant total des prestations vous est proposée au moment de la réservation. Elle est fournie par notre partenaire Campez Couvert. Les conditions de prises en charge peuvent vous être fournies sur demande. Vous êtes libre de refuser cette assurance.

#### 3.4 Annulation de votre fait

Toute annulation doit être faite par lettre recommandée ou par email auprès du propriétaire (coordonnées ci-dessus).

- Vous bénéficiez d'une assurance annulation : reportez-vous à la fiche assurance jointe. En cas de non prise en charge de la part de l'assurance annulation, reportez-vous aux conditions ci-dessous et le coût de l'assurance annulation sera déduit des sommes remboursées.

- Vous ne bénéficiez pas d'une assurance annulation, la somme remboursée sera la suivante :

- plus de 30 jours à 21 jours inclus avant le début du séjour : 25% du montant du séjour sera retenu
- de 20 à 08 jours inclus avant le début du séjour : 50% du montant du séjour sera retenu
- de 07 à 02 jours avant le début du séjour : 75% du montant du séjour sera retenu
- à moins de 2 jours avant le début du séjour : 100% du montant du séjour sera retenu

En cas d'annulation de la réservation, le montant réglé par chèque vacances ne peut faire l'objet d'un remboursement. Dans ce cas, un avoir non remboursable et d'une validité de 1 an pourra être accordé, déduction faite de l'acompte ou des conditions indiquées ci-dessus. En cas de non-présentation du client ou de départ avant la fin du séjour, il ne sera procédé à aucun remboursement.

### Article 4. Mise à disposition et utilisation des prestations

#### 4.1 Capacité

Le nombre de participants doit être déclaré à la réservation et est notifié sur le contrat de location. Toute modification doit se faire AVANT l'arrivée, dans la limite de la capacité d'accueil du logement. Le logement est prévu pour une capacité indiquée dans le contrat. Si le nombre de vacanciers dépasse la capacité d'accueil, le prestataire peut refuser les clients supplémentaires. Il est rappelé qu'un enfant, même en bas âge, est considéré comme une personne à part entière. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

#### 4.2 Horaire d'arrivée

Le séjour prend effet à la date indiquée sur le contrat de location. Le client doit se présenter le jour précis et aux heures mentionnées (entre 16h00 et 18h30). En cas d'arrivée tardive, différée, ou

d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir le prestataire (ou le propriétaire) dont l'adresse et le téléphone figurent sur le contrat et la fiche descriptive. Aucune réduction ou rabais ne pourra être accordé en cas d'occupation temporaire ou de personne absente.

#### 4.3 Dépôt de garantie

A l'arrivée du client, un dépôt de garantie d'un montant de 250 € est demandé par le propriétaire pour l'hébergement et 15 € pour obtenir la grille de barbecue. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ces dépôts sont restitués, déduction faite du coût de remise en état si des dégradations étaient constatées. Ce dépôt de garantie ne constitue pas une limite de responsabilité.

En cas de départ anticipé empêchant l'établissement de l'état des lieux par les deux parties, le dépôt de garantie est renvoyé au locataire par voie postale.

#### 4.4 Etat des lieux

Un inventaire est établi avant votre arrivée, et le locataire s'engage à vérifier les équipements présents dans l'hébergement au maximum 2h après la remise des clefs. L'état des lieux est signé par le locataire et le propriétaire (ou son représentant) à l'arrivée et au départ du séjour. Cet état constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. Toute dégradation de l'hébergement ou de ses accessoires donnera lieu à une remise en état immédiate aux frais du locataire.

Le gîte devra être rendu dans le même état de propreté qu'à l'arrivée. A défaut, le locataire devra s'acquitter d'une somme forfaitaire de 60€ pour le nettoyage.

#### 4.5 Horaire de départ

Les départs se font obligatoirement le matin, avant 10h00. Il est possible de réserver un départ tardif (départ avant 12h ; avec un supplément de 20 €), sous réserve de disponibilité.

#### 4.6 Véhicules

Il est interdit de brancher un véhicule électrique sur les prises non prévues à cet effet.

#### 4.7 Paiement des charges

En cours de séjour, le client peut s'acquitter auprès du propriétaire du forfait ménage (60 €) s'il en fait le souhait, de la location de draps (9 € la paire), de la location de linge de toilette (10 €), de la location des équipements bébé, et du supplément par animal (5€/jour). Dans le tarif de location, est déjà inclus la location de l'hébergement, la consommation en eau, électricité et gaz ainsi que l'emplacement pour la voiture. Chaque participant de plus de 18 ans devra s'acquitter d'une taxe de séjour, et d'éventuels frais de dossier à régler lors de l'établissement du contrat de location.

### Article 5. Obligations du client

#### 5.1 Assurance

Le client est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques. Une attestation d'assurance pourra être demandée au client.

#### 5.2 Responsabilité

Chaque personne doit se conformer aux règles de prudence. Le propriétaire se réserve le droit d'expulser à tout moment une personne ou une famille dont le comportement de l'un de ses membres peut être considéré comme mettant en danger la sécurité générale. Aucune indemnité ne serait due.

Durant son séjour, le client est responsable de ses effets personnels, et le propriétaire décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du client

### Article 6. Accès aux services du camping :

#### 6.1 Services et infrastructures

La location du gîte n°2017 donne accès à ses participants aux services du Camping de la Sensée\*\*\*\*. Seuls les participants inscrits sur le contrat de location ont accès aux prestations qu'offre le camping (animation, pêche, piscine...). Ils sont tenus de porter le bracelet remis par la réception à l'arrivée pour accéder à l'espace aquatique. En cas de perte du bracelet, il ne pourra pas être remplacé.

En cas de fermeture exceptionnelle du bassin ne dépendant pas de notre volonté, aucune réclamation ne pourra être reçue.

#### 6.2 Visiteurs

Les locataires ont le droit de recevoir des visiteurs dans leur hébergement, dans la limite de 2, de 9h à 20h. Les visiteurs ne sont pas autorisés à entrer en véhicule dans le camping ni à profiter de l'espace aquatique.

### Article 7. Réclamations

Nous nous efforçons de régler à l'amiable les litiges éventuels qui peuvent survenir. Toute réclamation par écrit sera examinée avec la plus grande bienveillance. CM2C est notre partenaire médiation (Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice).

### Article 8. Données personnelles

Les informations qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement et à l'exécution de ses demandes. Le propriétaire du gîte s'engage à protéger les données personnelles du Client. Toutes les données personnelles recueillies sont traitées avec la plus stricte confidentialité, conformément aux dispositions de la loi relative à l'Informatique, aux fichiers et aux Libertés du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la Loi du 6 août 2004.

Conformément aux dispositions des articles 38, 39, 40, 41 et 42 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose à tout moment, d'un droit d'accès et de rectification ou d'opposition aux données personnelles le concernant.

# Conditions générales du contrat de location d'un emplacement nu « tourisme »

## Au camping de la Sensée à Aubigny-au-Bac

### Article 1. Champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute location d'emplacement nu destiné à recevoir un camping-car, caravane ou tente au camping de la Sensée, à l'exception des emplacements destinés à l'accueil de résidences mobiles de loisir (mobil home) qui font l'objet d'un contrat « loisirs ». Le client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un service est de la seule responsabilité du client. Ces conditions générales sont accessibles à tout moment sur le site internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contractuel. Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le client.

### Article 2. Conditions de réservation

#### 2.1 Inscription

Les demandes de réservation sont traitées par ordre chronologique d'arrivée et deviennent effectives uniquement après réception du paiement de l'acompte ainsi que du contrat ci-joint dûment signé. Les demandes de réservation peuvent se faire par les moyens suivants :

- soit à l'accueil ou par courrier au camping de la Sensée 1 bis rue Jean-Baptiste Alphonse à Aubigny-au-Bac
- soit par téléphone au 03.27.89.25.22 ou par e-mail [contact@camping-sensee.com](mailto:contact@camping-sensee.com). Dans ce cas vous devez impérativement confirmer votre réservation par un acompte dans les 3 jours suivant votre appel.
- Soit par internet via notre site [www.camping-sensee.com](http://www.camping-sensee.com) Dans ce cas la réservation devient effective au moment de l'acceptation de la demande par le camping, qui vous enverra une confirmation par email à l'adresse renseignée lors de la réservation.

#### 2.2 Réserve de groupe

Les emplacements proposés à la location sont adressés exclusivement à la clientèle individuelle. Le camping n'est pas habilité à accueillir les groupes d'enfants ni d'adultes de plus de 8 personnes voyageant aux mêmes dates et au même motif.

#### 2.3 Paiement du solde

Vous devez solder votre programme le jour de votre arrivée. Si le solde ne nous est pas versé à l'arrivée, nous nous réservons le droit d'annuler la réservation en conservant l'acompte versé.

#### 2.4 Modalités de paiement

Le paiement de la location peut se faire soit par chèque bancaire (plus accepté moins de 30 jours avant l'arrivée) établi à l'ordre de la SARL Delabre, soit par espèce, chèques vacances (nous ne rendons pas la monnaie sur ce dernier mode de paiement), carte bleue ou virement. Des frais de transaction peuvent s'appliquer.

#### 2.5 Droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation

### Article 3. Annulation et modification

#### 3.1 Modification de votre fait

Toute demande de modification de date ou de type d'hébergement doit être faite par écrit. Toute modification intervenant moins de 31 jours avant l'arrivée sera considérée comme une annulation. Toute réservation est nominative, et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.

#### 3.2 Modification et annulation de notre fait

Il peut nous arriver de devoir modifier ou annuler un élément essentiel de votre programme en raison de circonstances qui ne nous seraient pas imputables, d'événements normalement imprévisibles ou pour des motifs inspirés par l'intérêt général ou la sécurité des participants (inclus confinement et couvre-feu COVID).

Nous vous informerons des modifications proposées, lesquelles pourront comporter le choix d'un programme de substitution ; si vous n'acceptez pas les modifications proposées, vous restez libre de demander l'annulation de votre inscription et le remboursement des sommes déjà versées, déduction faite de l'assurance annulation si elle a été souscrite.

#### 3.3 Assurance annulation

Une assurance annulation au tarif de 4.5 % €/nuitée du montant total des prestations vous est proposée au moment de la réservation. Elle est fournie par notre partenaire Campez Couvert. Les conditions de prises en charge peuvent vous être fournies sur demande et sont consultables sur notre site internet lors de la réservation en ligne. Vous êtes libre de refuser cette assurance.

#### 3.4 Annulation de votre fait

Toute annulation doit être faite par lettre recommandée ou par email auprès du secrétariat du camping.

- Vous bénéficiez d'une assurance annulation : reportez-vous à la fiche assurance jointe. En cas de non prise en charge de la part de l'assurance annulation, reportez-vous aux conditions ci-dessous et le coût de l'assurance annulation sera déduit des sommes remboursées.

- Vous ne bénéficiez pas d'une assurance annulation, la somme remboursée sera la suivante :
  - plus de 30 jours à 21 jours inclus avant le début du séjour : 25% du montant du séjour sera retenu
  - de 20 à 08 jours inclus avant le début du séjour : 50% du montant du séjour sera retenu
  - de 07 à 02 jours avant le début du séjour : 75% du montant du séjour sera retenu
  - à moins de 2 jours avant le début du séjour : 100% du montant du séjour sera retenu

En cas d'annulation de la réservation, le montant réglé par chèque vacances ne peut faire l'objet d'un remboursement. Dans ce cas, un avoir non remboursable et d'une validité de 1 an pourra être accordé, déduction faite de l'acompte ou des conditions indiquées ci-dessus. En cas de non-présentation du client ou de départ avant la fin du séjour, il ne sera procédé à aucun remboursement.

### Article 4. Mise à disposition et utilisation des prestations

#### 4.1 Capacité

Le nombre de participants doit être déclaré à la réservation et est notifié sur le contrat de location. Toute modification doit se faire AVANT l'arrivée, dans la limite de la capacité d'un emplacement soit 6 personnes. Si le nombre de vacanciers dépasse la capacité d'accueil, le prestataire peut refuser les clients supplémentaires. Il est rappelé qu'un enfant, même en bas âge, est considéré comme une personne à part entière. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

#### 4.2 Horaire d'arrivée

Le séjour prend effet à la date indiquée sur le contrat de location. Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées (entre 14h00 et 18h30). En cas d'arrivée tardive, différée, ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir le prestataire (ou le propriétaire) dont

l'adresse et le téléphone figurent sur le contrat et la fiche descriptive. Aucune réduction ou rabais ne pourra être accordé en cas d'occupation temporaire ou de personne absente.

#### 4.3 Dépôt de garantie

A l'arrivée du client, un dépôt de garantie d'un montant de 10 € est demandé par le propriétaire pour le prêt d'un badge donnant l'accès aux douches, et/ou de 15€ pour le prêt d'un adaptateur. En cas de départ anticipé, le dépôt de garantie est renvoyé au locataire par voie postale.

#### 4.4 Horaire de départ

Les départs se font obligatoirement le matin, **avant 12h00**. Tout dépassement d'horaire sera considéré comme une nuit supplémentaire et sera facturée.

#### 4.5 Véhicules

1 véhicule / emplacement est autorisé. La direction se réserve le droit de refuser tout véhicule supplémentaire.

Il est interdit de brancher un véhicule électrique sur les prises du camping non prévues à cet effet.

#### 4.6 Animaux

Un supplément de 1.5€ à 2€/nuitée est demandé par animal. Celui-ci doit avoir son carnet de vaccination à jour, il doit être tenu en laisse dans tout le camping. Les déjections doivent être ramassées.

#### 4.7 Paiement des charges

Chaque locataire devra s'acquitter d'une taxe de séjour de 0.22 €/jour/pers, et d'éventuels frais de dossier à régler lors de l'établissement du contrat de location.

### Article 5. Obligations du client

#### 5.1 Assurance

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré sur le matériel utilisé pour son installation au camping.

#### 5.2 Responsabilité

Chaque personne doit se conformer aux règles de prudence et respecter le règlement intérieur du camping. La direction se réserve le droit d'expulser à tout moment une personne ou une famille dont le comportement de l'un de ses membres peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien être des autres participants. Aucune indemnité ne serait due.

Durant son séjour, le client est responsable de ses effets personnels, et le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du client

#### 5.3 Règlement intérieur

La signature du présent contrat fait office d'acceptation du respect du règlement intérieur. Il est affiché à l'entrée du camping et le client est tenu d'en prendre connaissance. Une copie peut vous être remise sur demande.

### Article 6. Accès aux services du camping :

#### 6.1 Services et infrastructures

Seuls les participants inscrits sur le contrat de location ont accès aux prestations qu'offre le camping (animation, pêche, piscine...). Ils sont tenus de porter le bracelet remis par la réception à l'arrivée pour accéder à l'espace aquatique. En cas de perte du bracelet, il ne pourra pas être remplacé.

En cas de fermeture exceptionnelle du bassin ne dépendant pas de notre volonté, aucune réclamation ne pourra être reçue.

#### 6.2 Visiteurs

Les locataires ont le droit de recevoir des visiteurs dans leur hébergement, dans la limite de 2 par emplacement, de 9h à 20h. Les visiteurs ne sont pas autorisés à entrer en véhicule dans le camping ni à profiter de l'espace aquatique.

#### Article 7. Réclamations

Nous nous efforçons de régler à l'amiable les litiges éventuels qui peuvent survenir. Toute réclamation par écrit sera examinée avec la plus grande bienveillance. CM2C est notre partenaire médiation (Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice).

#### Article 8. Données personnelles

Les informations qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement et à l'exécution de ses demandes. Le camping la Sensée s'engage à protéger les données personnelles du Client. Toutes les données personnelles recueillies sont traitées avec la plus stricte confidentialité, conformément aux dispositions de la loi relative à l'Informatique, aux fichiers et aux Libertés du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la Loi du 6 août 2004.

Conformément aux dispositions des articles 38, 39, 40, 41 et 42 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose à tout moment, d'un droit d'accès et de rectification ou d'opposition aux données personnelles le concernant.

#### Article 9. Image

Vous autorisez toute personne désignée par le camping à vous photographier, vous enregistrer et vous filmer pendant votre séjour et à exploiter lesdites images, sons, vidéos et enregistrements sur tous supports et présentation et de promotion (y compris la page Facebook du camping et son site internet). Elle a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation du camping et ne pourra en aucune façon porter atteinte à votre réputation. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour tous pays et pour une durée de 5ans. Vous pouvez vous y opposer par demande écrite à l'accueil du camping.